



### Ouverture du centre de vaccination Covid-19 au Mille-Clubs le 22 janvier

#### OUVERTURE

• 22 et 23 janvier.

Les créneaux sont tous réservés.

• 25 au 29 janvier.

Les créneaux seront ouverts ce  
mercredi soir.

#### PRATIQUE

Le jour de la vaccination se munir

- de sa **carte d'identité**,

- de sa **carte vitale** ou d'une attestation  
de droits.

Le centre de vaccination sera opérationnel à partir du  
vendredi 22 janvier. Son fonctionnement dépend de  
son approvisionnement en vaccins. L'accès au centre  
ne sera possible qu'après avoir pris rendez-vous sur  
la plateforme [www.sante.fr](http://www.sante.fr).

**Aucune vaccination ne sera pratiquée  
sans rendez-vous confirmé au préalable.**

Dans un premier temps, les créneaux sont ouverts  
aux personnes de 75 ans et plus.

#### LE CENTRE DE VACCINATION AU MILLE-CLUBS

Il y plusieurs semaines déjà, Patrick Leclerc, Maire  
et les services de l'Etat (Préfecture, ARS) se sont  
accordés sur l'opportunité de mettre en place un  
centre de vaccination à Landerneau.

Accessible pour les personnes à mobilité réduite, dotée  
de parkings à proximité et bien identifiée, c'est la salle  
du Mille-Clubs qui a été retenue.

Côté logistique technique et administrative, la Ville et  
la Communauté de communes ont mis à disposition  
l'ensemble des moyens nécessaires à l'ouverture  
de ce centre. Ainsi, les maîtres-nageurs d'Aqualorn  
(actuellement fermé) assureront l'accueil administratif  
des patients. Le personnel médical travaillera pour  
sa part sous la coordination du Docteur Lemoine,  
médecin généraliste à Landerneau. Elle organisera les  
permanences médicales et les plannings des médecins  
et infirmiers qui se succéderont pendant les mois qui  
viennent.

L'opération a été organisée en adéquation avec les  
normes sanitaires en vigueur et dans le souci du confort  
des usagers. La salle d'attente permet le respect des  
gestes barrières et de distanciation ; les différents  
boîtes garantissent qualité d'accueil et confidentialité.

#### MAIRIE DE LANDERNEAU

2, rue de La Tour d'Auvergne | BP 729  
29207 LANDERNEAU Cedex

#### TI KER LANDERNE

2 ru La Tour d'Auvergne | BL 729  
29207 LANDERNE Cedex

#### LA VACCINATION DES PLUS DE 75 ANS PRIORITAIRE

Le gouvernement a fait le choix de vacciner en priorité :  
• les personnes de plus de 75 ans.

#### COMMENT

#### PRENDRE RDV ?

Le fonctionnement du centre dépend de son  
approvisionnement en vaccins. Les livraisons étant  
échelonnées, la Ville de Landerneau invite donc  
les personnes éligibles à cette première vague de  
vaccination à s'inscrire dès à présent sur la plateforme  
[www.sante.fr](http://www.sante.fr).

Celle-ci sera mise à jour fréquemment en fonction des  
confirmations d'approvisionnement. Il faudra donc  
veiller à se rendre régulièrement sur la plateforme pour  
accéder à la prise de rendez-vous.

**Aucun rendez-vous ne sera pris sur place.  
Le rendez-vous est obligatoire pour se faire  
vacciner.**

#### PROTOCOLES MÉDICAUX ET SECONDE INJECTION

• Il est nécessaire de ne pas avoir reçu un autre vaccin,  
quel qu'il soit, dans les 3 semaines précédant la date  
du rendez-vous.

• Les personnes ayant déjà été malades de la Covid ne  
doivent pas se faire vacciner dans les 3 mois suivant la  
fin de leurs symptômes.

• Chaque patient vacciné sera gardé en surveillance  
durant quinze minutes comme l'exige de protocole  
sanitaire. **A l'issue de ce temps d'attente, la  
personne vaccinée pourra prendre rendez-  
vous pour la seconde injection.**

Chaque personne vaccinée repartira avec un certificat  
de vaccination.